

Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE

**DECISION DU PRESIDENT****N° : DEC-009-2019****Objet : DEMANDE D'AIDE FINANCIERE A L'INVESTISSEMENT ET AU FONCTIONNEMENT**

Vu les statuts d'Albret Communauté,

Vu l'organisation du service Petite Enfance, Enfance et Jeunesse de la Communauté de Communes Albret Communauté,

Vu la délibération n°DE-157-2018 du 27 juin 2018 portant délégation du Conseil Communautaire au Président de la Communauté de Communes Albret Communauté (CCAC) ;

La Caisse d'Allocations Familiales et la Mutualité Sociale Agricole de Lot-et-Garonne participent financièrement tant en investissement qu'en fonctionnement aux opérations concernant les Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE), les Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH), les Relais d'Assistants Maternels (RAM) et les Lieux d'Accueil Enfants Parents (LAEP).

La Communauté de Communes Albret Communauté souhaite apporter des améliorations aux structures d'accueil dont elle a la gestion (bâtiments, matériel pédagogique, informatique, véhicule).

Afin de bénéficier d'aides financières, des dossiers de demandes seront déposés auprès des services de la CAF et de la MSA suivant le tableau ci-dessous :

\* MSA : demande d'aide sous réserve d'un accord de la MSA pour les montants sollicités

Structure	Projets	Dépenses TTC	CAF 50% HT	MSA* HT	Reste à charge TTC
ALSH Albret Communauté	Financement transports	<b>39 152 €</b>	16 313 €	8 157 €	<b>14 682 €</b>
Multi-Accueil Nérac	Financement mi-temps DEAVS pour accueil des enfants en situation de handicap		15 000 €		
Maison des Jeunes	Chantiers jeunes		6 000 €		
RAM Nérac	Valorisation guichet unique		3 000 €		
ALSH LAVARDAC	Acquisition mobilier, matériel pédagogique	<b>4 364 €</b>	1 818 €	363 €	<b>2 183 €</b>

ALSH BRUCH	Acquisition matériel informatique, sportif et pédagogique	<b>10 316 €</b>	4 299 €	2 150 €	<b>3 867 €</b>
ALSH MEZIN	Acquisition mobilier, matériel informatique et pédagogique	<b>12 508 €</b>	5 212 €	2 606 €	<b>4 690 €</b>
ALSH LAMONTJOIE	Acquisition mobilier, matériel pédagogique	<b>9 756 €</b>	4 065 €	2 034 €	<b>3 657 €</b>
ALSH BARBASTE	Aménagement	<b>23 658 €</b>	9 857 €	4 928 €	<b>8 873 €</b>
ALSH MONCRABEAU	Aménagement	<b>7 024 €</b>	2 927 €	1 463 €	<b>2 634 €</b>
ALSH MONTESQUIEU	Mobilier, matériel pédagogique, matériel informatique	<b>7 188 €</b>	2 995 €	1 498€	<b>2 695 €</b>
Micro-crèche Montagnac	Mobilier, matériel pédagogique, nettoyeur vapeur	<b>8 104 €</b>	3 393 €		<b>4 711 €</b>
Multi-accueil NERAC	Mobilier, matériel pédagogique, nettoyeur vapeur	<b>7 633 €</b>	3 180 €		<b>4 453 €</b>
Multi-Accueil Mézin	Mobilier, matériel pédagogique, nettoyeur vapeur	<b>4 482 €</b>	1 864 €		<b>2 618 €</b>
RAM NERAC	Mobilier, matériel pédagogique	<b>3 813 €</b>	1 589 €		<b>2 224 €</b>

Compte tenu de ces éléments, le Président de la Communauté de Communes Albret Communauté,

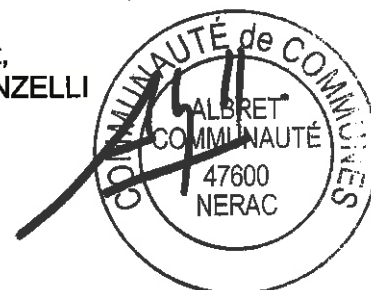
### DECIDE

**Article 1 :** De signer l'ensemble des dossiers de demandes d'aide financière susvisés auprès des services de la CAF et de la MSA.

**Article 2 :** De prévoir au budget le financement des frais à charge d'Albret Communauté pour les améliorations aux structures d'accueil dont elle a la gestion (bâtiments, matériel pédagogique, informatique, véhicule).

Fait à NERAC le, - 7 FEV. 2019

Le Président,  
Alain LORENZELLI



Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, CS 21 490 (9, rue Tastet 33063 Bordeaux) dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage.

En application de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du conseil communautaire